



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis n°23-04

Demande de crédit pour la création d'un parking au Temple de L'Auberson.

Réponse au postulat de M. Éric Jutzet : Pour l'installation de feux de circulation au passage piéton devant l'école de L'Auberson.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis n°23-04 s'est réunie le lundi 22 mai 2023 à 20h00 dans la salle de la Municipalité. Elle était composée de Messieurs Michaël Mollet, Thierry Luthringer, Stéphane Flückiger, Jean-Samuel Py, Olivier Guignard et du rapporteur Emilien Gueissaz. Monsieur Dylan Breitler était excusé et non remplacé. Monsieur Éric Jutzet était invité.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti et par Monsieur Jean-François Gander, Chef de service de l'Urbanisme et des Bâtiments.

La parole est donnée à la Municipalité qui nous a fait un résumé de ce préavis. Il est précisé que celui-ci comporte deux points d'actions. Le premier concerne un nouveau parking public au centre du village qui se situera derrière l'église de L'Auberson dont plusieurs points ont été discutés avec la propriétaire de la parcelle où se situerait le parking, tel qu'une haie et l'achat d'une deuxième parcelle plus petite pour uniformiser le coin avec celle de la place de jeux ainsi que celle de l'église.

Lors de ce résumé, il a été dit qu'il n'y a pas d'éclairage prévu pour le moment mais il y aura toujours l'occasion de le rajouter après coup. Il n'y aura pas d'abris pour la mobilité douce dans l'angle de la parcelle, parce qu'il faut garder de la surface de manière à faire le tas pour le déneigement de la place. Puis, il n'est pas prévu pour le moment de rafraîchir la face nord de l'église. Pour finir, dans le but d'éviter que des voitures squattent le parc, un horaire limité sera imposé tel que 4, 5 voire 6 ou éventuellement 8 heures, sans oublier que nous avons l'aisance de le modifier à l'avenir et en cas de besoin, il y a encore la possibilité de réserver des places car ce sera un parc communal.

Le deuxième point d'action est sur la réfection totale du gendarme couché devant l'église et afin de décaler le passage piéton pour plus de sécurité avec l'ajout de potelets dans l'intention de ralentir le trafic. Ces travaux tomberaient bien car au coin du gendarme couché, il y a une gouille en formation.

La Municipalité s'est tout de même approchée du Canton pour connaître leur avis concernant un feu au coin de l'école, il est ressorti qu'il est fort probable que les usagers piétons traverseraient sans même

appuyer sur le bouton et que la présence d'un feu toujours vert impliquerait le risque d'une « invisibilisation » du feu et à terme, une augmentation du risque d'accident.

Des suites de nos discussions, nous nous sommes posé les questions suivantes concernant le trafic que nous avons à L'Auberson, potentiellement aussi sur la Commune : est-ce qu'il y a un manque de sécurité ? est-ce que nous avons des solutions ? où est-ce nécessaire d'intervenir ?

Nous espérons que la Municipalité se penchera sur la question à l'avenir.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies et adopte ce préavis à l'unanimité.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation du parking du Temple de L'Auberson ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **CHF 232'000.00**. Le compte 9141.23.04 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte d'amortissement 430.3311 dévolu aux routes, sur une période maximale de 15ans, la première fois au budget 2024.
L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 20'100.00 la première année en tenant compte des intérêts (2%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 18'050.00 avec une annuité constante.
- **de prendre acte** de la réponse au postulat de M. Éric Jutzet ;

Le rapporteur Emilien Gueissaz